

Nabis: un prince hellénistique ?

Nikos BIRGALIAS
Université d'Athènes

Abstract: The purpose of this study is to explore the extent to which Nabis can be included among the Hellenistic rulers, the principles upon which his political model was based and how we can interpret his policies. With this purpose in mind, the political situation that prevailed in Sparta prior to Nabis's rule, his assumption of power, his political and social reforms and his foreign policy are explored. Nabis is approached as the type of figure who, exploiting social disorder, establishes a regime of personalised power that enjoys popular support, thus enabling him to institute a new order of things. This study concludes that, as regards the changes that he brought about to Sparta's social and political structures, Nabis appears as a "traditional" reformer within the context of the city-state. On the contrary, as for the political system that he applied and the foreign policy that he exercised, he comes across as a Hellenistic ruler. Nabis, in other words, attempted to combine reform on the level of the polis with the model of the supra-polis king of the Hellenistic era.

Le but de ce travail est d'examiner dans quelle mesure Nabis pourrait être rattaché à la catégorie des Princes Hellénistiques, sur quels fondements repose son modèle de pouvoir et comment nous devrions interpréter sa politique. Pour éclaircir ces questions, nous allons aborder 4 axes de réflexion qui nous aideront à mieux cerner les différents aspects de sa politique et de son œuvre: a) La situation politique à Sparte avant Nabis, b) la prise du pouvoir, c) ses réformes sociales et politiques, d) sa politique extérieure.

LES ANNÉES AVANT NABIS

La situation politique et sociale qui règne à Sparte avant l'arrivée au pouvoir de Nabis est exceptionnellement bouleversée: après la défaite des Spartiates à Sellasie en 222 av. J.-C., les Macédoniens installent une garnison à Sparte, suppriment la royauté et abolissent les réformes de Cléomène (Plb. 4. 35. 8-9; Paus. 2.9.2-3). Au cours des 15 années qui suivent, Sparte connaît une impressionnante instabilité politique et sociale.¹

Les partisans et les adversaires de Cléomène, comme d'ailleurs tous les autres aspirants au pouvoir, s'affrontent dans une lutte acharnée, poursuivant chacun l'instauration d'un nouveau *status quo* politique et social à Sparte. Les éphores, qui réapparaissent sur la scène politique après le règne de Cléomène, ainsi que les membres de la Gêrousia sont assassinés et remplacés chaque fois qu'un ambitieux prétendant tente de prendre ou prend le pouvoir. Jusqu'en 218 av. J.-C., la royauté est abolie. Par

¹ Concernant cette période, voir Texier 1975, 7-14; Oliva 1971, 266-274.

la suite, la tentative de restauration de la royauté ou le rétablissement de la double royauté non seulement échouent mais en plus, on en vient à contester l'appartenance à une quelconque lignée royale des monarques qui apparaissent (tout au moins celle de la famille des Eurypontides). Les marches du pouvoir sont tour à tour gravies par des hommes politiques tels que :

- Agésipolès III;
- Lycurgue (qui devient roi en soudoyant les éphores et en écartant Agésipolès);
- Chilon qui tente en vain de renverser Lycurgue;
- Makhanidas (probablement un mercenaire) qui parvient, en quelques années, à s'élever du statut de tuteur du prince héritier mineur Pélops à celui de tyran de Sparte; et enfin
- Nabis, le successeur de Makhanidas, qui se hisse à son tour de tuteur de Pélops au rang de roi de Sparte.²

Tous ces hommes, pour arriver à leurs fins et consolider leur pouvoir ou pour avoir l'appui du peuple, surenchérissement sur les réformes de Cléomène³, au moins dans le domaine de la distribution des terres aux pauvres et aux démunis ou pour accorder la liberté aux hilotes. En politique « étrangère », Sparte change d'allié au gré de l'homme qui est à sa tête. Ainsi va-t-elle s'allier aux Etoliens et aux Romains et s'attaquer aux Achéens et aux Macédoniens.

Après la mort de Makhanidas, vaincu par Philopoimèn pendant la bataille de Mantinée en 207 av. J.-C., et jusqu'en 192 av. J.-C., la vie politique de Sparte est dominée par la personnalité de Nabis.

LÉGITIMITÉ DU POUVOIR: ROI OU TYRAN ?

Sur les origines de Nabis ainsi que sur les conditions précises qui lui ont permis d'accéder au pouvoir, rien n'est établi avec certitude. Th. Homolle⁴ et bien d'autres

² Sur les carrières politiques d'Agésipolès, de Lycurgue, de Chilon et de Makhanidas, voir Plb. 4.35.8-15; 4.36.1-6; 4.81.1-11; 11.11-18. Voir également Liv. 34.26.14; Plu., *Phil.* 10. Concernant l'enfant Pelops, peut-être fils de Lycurgue et qui fut tué par Nabis dès le début de sa domination, voir D.S. 27.1.

³ Sur les réformes d'Agis et de Cléomène, voir Cartledge 2002, 38-58. Concernant la question du maintien des réformes de Cléomène après Sellasie, nous ne sommes pas d'accord avec Shimron 1964, 232-239, lequel soutient qu'après la défaite de Cléomène, Sparte n'abolit pas ses réformes. Une telle affirmation n'est confirmée par aucune source, pas non plus bien sûr par la situation politique et sociale qui s'ensuivit. Voir aussi Oliva 1971, 265-266, 270.

⁴ Pour Homolle 1896, 504-505, la lecture du décret de Délos où sont mentionnés la qualité de Nabis, *basileus* et *évergète*, le nom de son père, *Démarate*, et son origine ethnique, *Lacédémonien*, ne permet aucun doute sur l'origine et le titre officiel de Nabis. Ce dernier, selon Homolle et contrairement à ce que soutenaient Polybe et Tite Live, avait effectivement le droit de porter le titre de roi et c'est ainsi qu'il était reconnu par ses alliés. Autant que cela semble exagéré, il n'est pas exclu que Homolle ait raison quand il soutient que Nabis était un descendant de la famille exilée de Démarate qui, pendant trois siècles, réussit à survivre d'abord grâce à son amitié avec les Perses et par la suite grâce à son amitié avec Lysimaque.

après lui⁵, adoptent l'avis selon lequel Nabis appartenait à la lignée royale des Eurypontides, en ligne collatérale, et était descendant de Démarate, roi de Sparte exilé en 490 av. J.-C.

Il est vrai qu'on trouve des pièces de monnaie⁶ à son effigie (portant le diadème royal) et des briques du mur portant l'inscription « basileus »; il y a aussi les décrets du démos des Déliens, transcrits sur la fameuse épigraphe de Délos, dans lesquels on lui attribue le titre d'évergète et de roi⁷. Nabis, lui-même, n'omet pas de rappeler aux Romains qu'autrefois, c'est en lui conférant ce titre qu'ils avaient conclu leur alliance (Liv. 34.31.13). Ces éléments cependant ni ne témoignent, ni ne prouvent l'authenticité de sa filiation à une quelconque dynastie royale. Il est fortement probable qu'il s'agit de manigances de Nabis lui-même qui convoitait ce titre et se prétendait de souche royale. S'il était descendant de Démarate, cet état des choses ait bien sûr permis l'invocation par Nabis d'une origine royale. Or cela ne signifie pas qu'il soit devenu roi de Sparte d'une manière justifiée.

De plus, dans les textes anciens, à part dans un ou deux passages de Tite-Live, Nabis est désigné sous le titre de tyran et dépeint sous les traits les plus noirs: avare, violent et impitoyable criminel, capable du pire afin de préserver son pouvoir⁸. Le portrait qui est tracé de lui, est dû, comme des historiens contemporains l'ont très justement signalé, à Polybe puis de Polybe est passé à Tite-Live, à Diodore de Sicile, à Plutarque, à Pausanias⁹.

Pour Polybe, Nabis est un tyran non pas uniquement pour ses agissements, pour son usurpation du pouvoir ou pour son projet social, mais surtout parce qu'il a transgressé la règle de la double royauté puisqu'il règne seul, comme d'ailleurs tous ses prédécesseurs montés sur le trône après Cléomène III¹⁰. Le cas de Nabis correspondait parfaitement aux objectifs politiques personnels du conservateur Polybe, puisqu'il lui donnait l'occasion de condamner et de présenter, en tant qu'exemple à éviter, une révolution qui avait renversé l'ordre social et économique établi à Sparte.

Vu sous cet angle, Polybe devient le porte-parole des Spartiates mécontents, des exilés, ainsi que des intérêts des Achéens et des Romains. Le surnom de tyran que lui

⁵ Voir Aymard 1938, 33 n.12; Texier 1975, 16-20; Oliva 1971, 278.

⁶ Pour la première fois nous trouvons un portrait royal complet de Nabis –où se trouvent clairement mentionnés son nom, son titre et sa figure portant le diadème royal– sur les monnaies spartiates, voir Grunauer von Hoerschelmann, 1978, 124-127, ainsi que Franke – Hirmer, 1972, n° 522.

⁷ A propos des timbres des trois tuiles de Laconie portant la mention «Nabis roi» et du décret de Délos en faveur du «roi Nabis de Sparte», voir *IG*, V, 1, 885, a-c; *IG*, XI, 4, 716 = *SIG*³, 584. Voir également les commentaires de Homolle 1896, 513 ss. Sur l'inscription de Délos, voir aussi Durrbach 1976, n° 58.

⁸ Plb. 4.81.13; 13.6-8; 16.13.1-2. Polybe ne se limitera pas seulement aux oeuvres de Nabis mais s'étendra également sur celles de sa femme : 18.7. Voir aussi Lévy 1996, 43-54.

⁹ Voir les portraits de Nabis que tracent, après Polybe, Liv. 34.32; 33.44.8, D.S. 27.1, Plu., *Flam.* 13.1, Paus. 4.29.10; 7.8.4. Voir également Texier 1975, 14-20.

¹⁰ Pour Polybe, Cléomène ὠλοσχερῶς κατέλυσε τὸ πατριον πολίτευμα (4.81.14). Par conséquent, quiconque aspirait au rétablissement des réformes de Cléomène effectuait une nouvelle digression dépourvue de légitimité. Quant aux désastres et aux guerres civiles à Sparte, pour Polybe, elles commencent après les Leuctres (4.81.12-13). Concernant Polybe et Cléomène, voir Shimron 1964a, 147-155.

attribuent les dirigeants de l'oligarchie péloponnésienne reflète parfaitement leur propagande qui fortuitement s'accordait avec celle des milieux aristocrates de Rome. Nabis, lui-même, semble avoir conscience de ce fait. Cela transparait à travers le discours, conservé par Tite-Live, où Nabis, s'adressant au général romain Flamininus, souligne entre autres que le surnom de Tyran qu'on lui prête¹¹ est dû à sa politique agraire et au fait qu'il a accordé la liberté aux esclaves.

Polybe cherche à mettre l'accent sur les éléments qu'il considère négatifs dans le régime institué par Nabis (affranchissement des esclaves, abus des mercenaires, persécution des aristocrates, extorsion de grandes sommes d'argent aux riches en ayant même recours aux services de sa femme, piraterie, etc.)¹², alors qu'il passe systématiquement sous silence tout ce qui pourrait être favorable à Nabis. Ainsi présente-t-il les réformes de Nabis comme trop radicales, trop dangereuses, déchaînant la haine des conservateurs achéens et entraînant l'intervention des Romains.

Tite-Live a de multiples raisons de suivre Polybe dans cette voie¹³. Pour l'historien romain, les slogans anti-ploutocratiques, la distribution des terres, l'affranchissement des esclaves, constituent des dangers menaçant la *libertas* (c'est-à-dire la liberté individuelle et le droit de propriété), alors que les révoltes et les revendications des pauvres et de ceux qui ne disposaient pas de terres engendrent l'anarchie et ébranlent la *securitas* qui assure la paix sociale tout en permettant de jouir en toute sécurité des biens acquis.

En outre, le fait que les classes pauvres de Rome pouvaient trouver espoir dans un prince, même si celui-ci incarnait un régime absolu, qui les soulagerait tout en limitant l'oppression et les excès des aristocrates, constituait un danger supplémentaire pour cette république aristocratique de Rome qui se transformait peu à peu en Monarchie (règne d'Auguste). A travers le projet de Nabis, la comparaison entre Rome et Sparte est, selon Tite Live, manifeste: Nabis ou bien Tite-Live à travers le discours de Nabis, condamne clairement l'injustice sociale causée à Rome par la toute puissance d'une petite minorité ainsi que l'injustice dans la répartition des richesses. Une petite minorité de riches gouverne et opprime la foule des pauvres. A Sparte sous Nabis (et en accord avec la législation de Lycurgue)¹⁴, il en était le contraire (Liv. 34.31.17-19).

Toutefois les desseins politiques et les convictions idéologiques qui étaient communs aux cercles représentés par Polybe et Tite-Live suffisent-ils à délivrer Nabis de son titre de tyran ?

¹¹ Néanmoins dans le même dialogue en 195 av. J.-C., Nabis devenu inutile et abandonné, ne manque pas de rappeler à Flamininus que dans le passé il l'appelait *roi* (Liv. 34.31.13).

¹² Plb. 13.6.8; 16.13.1-2.

¹³ Concernant l'attitude de Tite Live envers Nabis, voir Ταϊφάκος 1984, 125-137.

¹⁴ L'identification de Nabis au législateur légendaire de Sparte Lycurgue (Liv. 34.32.4) comme il ressort des paroles de Flamininus, a un contenu politique précis et n'est pas simplement une forme rhétorique ironique du général romain. Il s'agissait de rétablir sur le devant de la scène politique les idées des cercles pro-laconiens, principalement du IV^e siècle av. J.-C., concernant l'égalité financière des Spartiates à l'époque de Lycurgue. D'une manière justifiée bien qu'exagérée, Jones 1967, 161, souligne fortement la marque de Lycurgue dans la politique sociale de Nabis.

Le surnom de tyran, au fond, repose sur deux principes: le premier concerne la manière dont le pouvoir a été acquis et le second la manière dont ce pouvoir est exercé.

Examinons le premier: Nabis ne renverse ni une autorité ni un régime légitimement mis en place, mais vient plutôt couvrir une vacance de pouvoir due à la conjoncture dans laquelle se trouvait sa cité. Si nous prenons en compte cet élément, nous ne pouvons répertorier Nabis parmi les tyrans. L'argument de ses rivaux selon lequel son origine n'était pas royale, visait à lui dénier le bon droit de ses actes et les nobles sentiments de ses mobiles qui éventuellement auraient été reconnus à un roi légitime s'efforçant, même de manière inappropriée, de ranimer sa cité. A commencer par Polybe, qui classe Nabis, indépendamment de ses actions, parmi les rebelles, les usurpateurs du pouvoir; quoi qu'il fasse, il l'accuse d'être cupide et intéressé. De la même manière, le contenu de ses réformes est assimilé aux mobiles qui lui sont prêtés. D'ailleurs, du moment que Polybe considère les réformes de Cléomène « illégales », quiconque s'associe à l'effort de les faire revivre est perçu comme un nouvel insurgé dénué de toute légitimité.

Examinons maintenant le second principe: il est indubitable que Nabis soit un maître absolu qui maintient l'abolition de la double royauté, annihile le rôle des éphores et de la Gérousia, et convoque un simulacre d'assemblée des citoyens quand cela lui convient¹⁵. Or ce mode d'exercice du pouvoir ne caractérise pas obligatoirement un tyran, mais plus généralement un monarque.

Nabis, en utilisant le titre de roi, ne fait rien de plus que d'adopter un titre vénérable et honorable. Si cela ne fait pas de lui un roi, cela n'en fait pas non plus un tyran. Par conséquent, nous pouvons provisoirement en déduire que le titre de roi servait pour Nabis et ses partisans à cautionner la légitimité de leur pouvoir et de leurs réformes, tandis que ses rivaux, en le baptisant tyran, visaient le contraire, c'est à dire à lui retirer toute légitimité.

RÉVOLUTION OU CONTINUITÉ ?

Paul Cartledge (2002, 67) a raison de souligner que la défaite de Cléomène puis celle de Makhaniidas ont causé à Lacédémone, entre autres, un grand état d'épuisement et que cela annonce un changement historique important pour deux raisons: d'abord parce que cette nouvelle défaite rend évident le sentiment que la cité ne peut plus continuer à vivre d'expédients et qu'elle a besoin de solutions politiques et sociales

¹⁵ Nous n'avons que deux cas mentionnés de convocation de l'assemblée du peuple. La première intervient en 197 av. J.-C. à Argos, lorsqu'il s'est agi de décider (ou plus exactement d'entériner) les mesures que Nabis proposait à l'avantage des faibles (Liv. 32.38); la seconde de 195 av. J.-C. quand il fallut décider s'ils livreraient Sparte aux romains en acceptant les conditions que proposait Flamininus (Liv. 34.37.2-3). Cette constatation ne signifie pas que Flamininus avait raison quand il accusait Nabis (Liv. 34.32.10-11) de ne pas oser convoquer une assemblée des citoyens. Dans la pratique, il nous est difficile de voir quels spartiates auraient constitué cette majorité qui aurait pu renverser n'importe laquelle de ses propositions.

entièrement nouvelles; ensuite parce que la mort de Makhanidas ouvre la voie à Nabis, personnalité originale dans l'histoire de Sparte.

L'opinion la plus généralement admise présente Nabis comme un continuateur de Cléomène¹⁶. Sans aucun doute, certains aspects de son œuvre montrent une reprise de réformes antérieures et plus particulièrement de certaines réformes de Cléomène. Sommairement, les mesures prises par Nabis furent les suivantes:

- il annula des emprunts;
- il bannit certains riches en saisissant leurs biens et en les distribuant aux pauvres et à ceux qui n'avaient pas de terres;
- il imposa des mariages mixtes entre les affranchis et les filles ou épouses de leurs anciens maîtres¹⁷;
- il accorda le statut de citoyens à des hilotes ou à des descendants d'hilotes, après leur avoir distribué des terres; enfin
- il affranchit des milliers d'esclaves¹⁸.

Bien que ces mesures reprennent plusieurs lignes de la politique de Cléomène, nous pouvons constater que celles concernant les mariages mixtes, la distribution des terres aux hilotes/esclaves et leur reconnaissance en tant que citoyens, distinguent clairement Nabis de ses prédécesseurs et surtout du roi réformateur. En réalité, elles semblent répondre à des demandes émanant d'une tradition qui avait vu le jour à Sparte après l'exil de Cléomène.

Concernant le statut et l'origine de ces esclaves, rien n'est défini. Ni leur qualification par Polybe de « *douloi* » (16.13.1), ni celle que leur attribue Tite-Live, « *servi* », (34.31.11; 38.34.6) ne permettent d'éclaircir avec certitude l'identité de ces « non-libres »¹⁹. Peut-être s'agit-il de « *douloi* »-marchandises tels qu'il en existait à Sparte. Peut-être s'agit-il des hilotes qui n'appartenaient pas à l'état mais qui, étant devenus des objets de propriété privée avec l'expansion des propriétés foncières, portaient le nom de « *douloi* »²⁰. Ou enfin sont-ils simplement des hilotes, étant donné qu'aucun élément ne nous permet d'affirmer que le statut d'hilote avait été aboli après Cléomène²¹. Il est évident que Nabis n'a pas affranchi tous les hilotes²², mais au

¹⁶ Ehrenberg 1935, 1471-1482; Aymard 1938, 33-46, 184-255, 294-324; Mossé 1969, 179-192, Shimron 1972, 79-100, 118-128.

¹⁷ Notons ici qu'il n'est pas exclu, comme le remarque Mossé 1969, 185, que certaines de ces femmes possédaient une partie des propriétés foncières. Vidal-Naquet 1983, 267-288, constate d'ailleurs très justement, qu'à Sparte comme à Argos les hilotes avaient de tout temps exercé une très réelle activité politique et les femmes disposé d'une très réelle importance économique.

¹⁸ Concernant ces réformes à la fois économiques, sociales et agraires qui visaient à une meilleure répartition des richesses et des revenus, voir Plb. 13.6; 16.13.1-2; D.S. 27.1; Paus. 4.29.10; Liv. 34.31; 34.32. 9. Voir aussi Texier, 1975 31-34.

¹⁹ Cartledge 2002, 69-70.

²⁰ Mossé 1969, 185-186.

²¹ Oliva 1971, 280-282; Shimron 1990, 189 ss.

²² Oliva 1971, 281.

moins ceux qui travaillaient pour les riches poursuivis par son régime²³. Les autres hilotes sont certainement restés au service de l'Etat ou des particuliers. Il est tout aussi évident que malgré ses déclarations reprises par Tite Live en faveur de l'égalité, Nabis ne semble pas avoir éradiqué le clivage riches-pauvres. L'aristocratie spartiate n'a pas été exterminée tout entière et la distribution des fortunes de ses membres n'était ni généralisée ni ne reposait sur un idéal égalitaire. Notre seule certitude est que la mesure accordant la liberté aux esclaves constituait un principe qui terrifiait au plus haut point les Romains.

Notons également que le programme de Nabis en matière sociale se différenciait de celui de Agis IV et de Cléomène III sur d'autres points importants: mode de vie, égalité dans l'éducation, syssities. Si donc aux mesures déjà mentionnées, nous ajoutons celles qui visaient à la modernisation de l'économie spartiate et plus généralement à la modernisation de l'Etat spartiate, nous pouvons mesurer l'ampleur des réformes entreprises.

P. Brulé (1999,180-193) souligne à juste titre que malgré le silence de nos sources sur les intentions de Nabis d'entreprendre des rénovations dans le domaine économique, une remarque de Tite-Live sur la Laconie en 189 av. J.-C. nous apprend que Sparte dépendait pour son approvisionnement du trafic de ses ports. Les Spartiates avaient par conséquent des échanges commerciaux importants, découlant premièrement du fait que Gytheion était l'arsenal de la Laconie et une escale commerciale importante²⁴, deuxièmement des conditions de paix imposées par Flamininus à Nabis (Liv. 34.35-36)²⁵ et troisièmement de la fameuse épigraphe de Délos qui décerne à Nabis la proxénie et le qualifie d'évergète.

Si à tout cela nous ajoutons les efforts d'urbanisation par l'édification de remparts (Liv. 34.34.2-4; 34.38.2; Paus. 7.8.4-5), le développement de l'artisanat et surtout la constitution d'une flotte²⁶, nous pouvons alors concevoir à quel point la rénovation de Sparte était complète dans tous les domaines et admettre que l'ambition de Nabis n'était pas tout simplement de préserver son pouvoir, mais également de créer un état puissant. Dans ce contexte, une remarque de Nabis retransmise par Tite Live éclaircit plusieurs questions: Nabis explique qu'à travers ces mesures, il cherchait « à surmonter le problème de l'«oliganthropie» et à offrir à la cité un grand nombre d'hommes en mesure de protéger leur patrie » (Liv. 34.31.14,18).

²³ Mossé 1969, 185.

²⁴ Sur l'importance de Gytheion, Liv. 34.29.2.

²⁵ A propos des dispositions prises dans le traité de 195 av. J.-C. pour anéantir la marine de Nabis, le couper de la mer et lui enlever ses possessions de Crète, voir Liv. 34.35. Sur le contenu du projet de paix que Flamininus proposa à Nabis pendant le siège de Sparte en 195 av. J.-C. et qu'il imposa par la suite, et concernant l'enjeu politique de ses propositions, voir Aymard 1938, 230-242.

²⁶ Voir Plb. 13.8.2; Liv. 34.24.3 et 32.18. Sur mer, Nabis est devenu redoutable pour ses alliés. C'est durant la période qui s'étend de 204 à 195 av. J.-C. et particulièrement depuis 197 av. J.-C. que la marine spartiate étend ses opérations autour des côtes du Péloponnèse (Liv. 34.32.18-19). A propos de la force de la flotte romaine contre Nabis et les flottes alliées, voir Liv. 34.26.11. Sur la puissance maritime de Sparte, voir Aymard 1938, 37-38. Sur les mesures proprement militaires de Nabis, voir également Texier 1975, 26-28.

A première vue, ses réformes étaient motivées par des raisons militaires, tout comme l'étaient celles de Cléomène quand il invitait les hilotes à racheter leur liberté. Mais si son véritable dessein était de disposer d'un corps d'armée plus nombreux, il lui aurait suffi de faire appel à des troupes de mercenaires ou d'affranchir des hilotes sans pour autant aller jusqu'à leur octroyer un kléros. D'ailleurs, la participation des hilotes aux campagnes militaires n'était pas un fait nouveau pour les Spartiates qui, dès le début du Vème siècle av. J.-C., engageaient des hilotes dans leurs rangs. De même, le problème de l'«oliganthropie» à Sparte est un problème ancien datant du Vème siècle. Le fait donc que Nabis se réfère à cette question ne peut simplement exprimer son intention d'augmenter les effectifs de son armée. L'oliganthropie ne signifie pas le manque d'hommes ou d'effectifs de l'armée, mais plutôt le petit nombre de citoyens.

Il apparaît donc que le but de Nabis était d'élargir le corps politique ou plutôt d'en créer un nouveau et par extension d'augmenter le corps d'armée. Ainsi doit-on interpréter la distribution de terres aux hilotes qui retrouvent leur liberté. Cet état d'esprit s'inscrit dans une longue tradition spartiate qui établit un lien entre la propriété foncière, la participation à la guerre et la fonction de citoyen²⁷. D'ailleurs, la participation des hilotes à la guerre et leur reconnaissance en tant que citoyens associées à une distribution des terres n'étaient pas inconnues aux pratiques spartiates. Nous en avons un exemple durant la période de 430 à 360 av. J.-C.²⁸, où Sparte, dans le cadre d'une plus vaste entreprise, visait à la reconstitution du corps politique. Sur ce point, Nabis entreprenant sous des termes évidemment différents de relancer une réorganisation correspondante du corps politique, présente simultanément un impressionnant «archaïsme» et une exceptionnelle «modernité». Par conséquent, tandis qu'il se présente en héritier d'une tradition pas si lointaine, dans la réalité, la nature de ses réformes le détache de ce passé qu'il invoque.

Comme le souligne P. Cartledge (2002, 69-70), l'affranchissement des hilotes par Nabis n'a rien à voir avec celui réalisé par Cléomène²⁹, lequel avait pour seul but de renforcer la puissance militaire de la cité. Le fait que Nabis accorde aux hilotes les terres que leurs aïeux cultivaient depuis des années, a comme conséquence non seulement de renforcer les rangs de la phalange par l'augmentation du nombre de citoyens, mais surtout d'entraîner un changement radical dans la constitution socio-économique de la cité de Sparte. Afin de remodeler la société spartiate, Nabis attribue la qualité de citoyens aux gens attachés à la terre³⁰. Il leur octroie les terres labourées par leurs aïeux, et ainsi armés du titre de citoyens, ils sont mieux parés pour la défendre.

²⁷ Nous n'adhérons pas à l'opinion de Texier 1975, p.35, selon laquelle les «nouveaux citoyens» que créa Nabis «furent politiquement des sujets». Leur reconnaissance sociale et politique ainsi que le soutien qu'ils fournirent à Nabis, c'est à dire au régime qu'il créa, dépassent le comportement de «bon sujet» et s'identifient plutôt à celui du citoyen qui défend la cité et son régime.

²⁸ Voir Birgalias 2002, 249-266.

²⁹ Voir aussi Oliva 1971, 280-282, et pour ce qui est de la politique intérieure p.288.

³⁰ Nous serons d'accord avec Aymard 1938, 35 n.25, que dans cette nouvelle réorganisation du corps politique, il faudrait également inclure les peuples voisins.

Pour que Nabis puisse de nouveau constituer une communauté politique, il fallait, dans le cadre d'une société ploutocratique telle que Sparte des III^e et II^e siècles av. J.-C.³¹, élever au statut de citoyens des gens qui en raison de leur pauvreté, soit avait perdu cette qualité, soit ne l'avait jamais acquise. Par conséquent, quiconque entreprenait un effort semblable devait se résoudre à utiliser des moyens « illégaux », moyens qui ensuite seraient repris et colportés par la propagande de ses rivaux.

A une époque où l'évocation des réformes de Cléomène et de ses successeurs trouvait une si forte résonance dans la foule des pauvres et des gens sans-terre³², il était logique que tout homme politique ambitieux cherche à en tirer parti. Tandis que dans son argumentation, sa rhétorique, Nabis ne cesse d'invoquer le programme des réformes de Cléomène afin de légitimer ses actions et de les inscrire dans une suite temporelle logique et afin de continuer, jusqu'à un certain point, à satisfaire ceux qui avaient été privilégiés par ce dernier, en réalité Nabis fait un pas de plus.

A la fois il crée un nouveau corps politique en cédant des droits fonciers et politiques aux « apeleutheroi », et en même temps il « exporte » ses réformes vers les autres cités du Péloponnèse. Nabis cherche parmi les pauvres des autres cités grecques du Péloponnèse des alliés potentiels. C'est ce que révèlent ses actions successives à Messène³³ (201 av. J.-C.), à Argos (197 av. J.-C.), ainsi que sa tentative au pays des périèques (193 av. J.-C.)³⁴. Sa politique à Argos constitue un exemple caractéristique de ses intentions³⁵. Philippe V, en 197 av. J.-C., voulant s'allier à Nabis parce que les Achéens à qui il avait déclaré la guerre avaient rejoint le camp des Romains, donna l'ordre à Filoklès, gouvernant Argos en son nom, de remettre la cité aux mains de Nabis³⁶. Ce dernier ne se satisfît pas d'une simple annexion et alla plus loin. Il fit une nouvelle réglementation des emprunts, distribua les terres et affranchit les esclaves (Liv. 32.38.9). De cette manière Nabis, au contraire de Cléomène qui, à la grande déception des Argiens, avait refusé d'effacer leurs dettes, réussit à susciter l'enthousiasme des miséreux et des gens sans-terre, et à s'acquérir leur soutien. Ainsi, si l'abolition des dettes pouvait être perçue par les adversaires de Nabis comme une mesure visant à soulager les défavorisés, par contre la distribution des terres marquaient pour eux le triomphe des pauvres sur les riches. Le danger, par conséquent, que ses contemporains discernaient à juste titre dans cette stratégie expansionniste³⁷, était qu'elle pouvait lui attirer la sympathie de tous les exclus³⁸.

³¹ Voir Hodkinson 2000, 399ss.

³² Sur cette question, voir Cartledge 2002, 38-58.

³³ Concernant les opérations à Messène, voir Paus. 4.29.10-11; 8.50.5; Plb. 16.13-17; Plu., *Phil.* 12; Liv. 34.32.15-16.

³⁴ Voir Texier 1975, 95ss.

³⁵ Sur les événements à Argos et les mesures imposées par Nabis, voir pour indication Plb. 18.17; Liv. 32.38; 34.31.5-10; 34.32.4-14. Voir également Texier 1975, 46-66.

³⁶ Avec Nabis souverain dans le Péloponnèse (Liv. 32.38-40), Philippe ne se contenta pas seulement de la rémission d'Argos: il lia amitié avec lui, consentit alliance de famille et proposa un mariage entre une de ses filles et le fils de Nabis (Liv. 32.38.3). Cette alliance par conséquent ne renforce pas sa position seulement contre les Achéens mais surtout contre les Romains.

³⁷ Dans la réalité, la peur de l'expansionnisme tyrannique provenait elle-aussi des cercles achéens (Liv. 33.44.8).

³⁸ À propos de la Sparte de Nabis comme refuge de tous les défavorisés, des opprimés, bref de tous les révoltés, voir Aymard 1938, 33 et Texier 1975, 36.

En outre, l'incitation à la révolte, en se propageant à d'autres cités, pourrait lui fournir de nouveaux effectifs pour son armée, effectifs qui proviendraient des personnes favorisées par la distribution du butin confisqué aux oligarchiques. Il s'agirait de nouvelles recrues qui se battraient pour un idéal (Liv. 34.22.13). Que 2.000 Argiens s'enrôlent dans l'armée spartiate en 195 av. J.-C. (Liv. 34.29.14), n'est pas un fait pouvant passer inaperçu aux yeux des Achéens et des Romains. Cet événement, en lui-même, nous permet d'une part de voir le soutien des Argiens à Nabis à qui il avait prodigué ses bienfaits et d'autre part, quel était, pour ses adversaires, l'enjeu de sa politique. En 195 av. J.-C. à Isthme dans les rangs de la coalition anti-spartiate qui s'était constituée, Flamininus, s'adressant aux représentants des cités grecques, déclare que dans cette guerre contre Nabis pour libérer Argos³⁹, il agit au nom de tous les Grecs (Liv. 33.35; 34.22.6-13). Cette coalition nous permet de voir combien la puissance de Nabis était importante dans le Péloponnèse ainsi que le danger politique et militaire que représentait ce réformateur spartiate aux yeux de ses rivaux. Quant à la déclaration de Flamininus, on perçoit bien son double langage: d'une part Rome se place comme le libérateur de la Grèce et d'autre part la définition du cadre de cette liberté n'appartient pas au choix de chaque cité mais à Rome et à ses alliées.

EXPANSION OU POLITIQUE D'ALLIANCES ?

Comme nous l'avons déjà mentionné, les réformes sociales, économiques et politiques ne devaient pas pour Nabis se limiter au cadre bien étroit de Sparte. Leur exportation dans d'autres cités de la péninsule constituait un moyen lui garantissant d'importants appuis politiques, l'extension de ses frontières géographiques et de son influence, la reconnaissance de sa personne en tant que facteur déterminant dans la gestion du Péloponnèse, enfin la création d'une puissante coalition de cités dont Sparte serait à la tête. En d'autres termes, sa politique en Laconie (conquêtes de territoires côtiers), en Messénie, en Arcadie et en Argolide visait à la constitution d'un grand Etat⁴⁰. Telle était son véritable objectif dans la péninsule et c'est ainsi que s'explique la haine et l'effroi des conservateurs Achéens. La création du nouveau corps politique lui assurait une puissante armée fondée sur la relève de ses effectifs par le nouveau « potentiel humain » qu'il favorisait. Sa puissance militaire, s'appuyant sur une armée rénovée suivant les modèles hellénistiques⁴¹, lui permettait ainsi de mettre en œuvre sa politique expansionniste.

³⁹ À propos de la guerre contre Nabis en 195 av. J.-C., voir Aymard 1938, 203-247; Texier 1975, 69-89; Oliva 1971, 289-292.

⁴⁰ Les premières années du gouvernement de Nabis avaient été employées à asseoir sa domination à Sparte et dans le Péloponnèse et à défendre la cité contre Argos, Mégalopolis, Messène et Mantinée (Plb, 13.8; 16.13-17; Plu., *Phil.* 12; Paus. 4.29.4; 8.50.5; Liv. 31.5). Concernant les opérations à Mégalopolis, Messène et Mantinée pendant la période 204-198 av. J.-C., voir Aymard 1938, 38-49 et Oliva 1971, 283-286.

⁴¹ Voir Launey 1949-1950, vol. I, 113ss.

Mais le Péloponnèse était une terre que toutes les puissances de l'époque (Achéens, Macédoniens, Romains, Étoliens) convoitaient⁴², où elles projetaient leurs ambitions et leurs projets. Nabis, voyant que Sparte ne pouvait affronter les oligarques du Péloponnèse, ni bien sûr les Macédoniens ou les Romains, décida de jouer un jeu d'équilibre dans ses rapports extérieurs et mit en place un habile ensemble de relations, certaines fois en établissant des alliances⁴³, d'autres fois en déclarant la guerre aux Macédoniens, aux Romains ou aux Achéens. Il s'associa d'abord à Rome. Par la suite, quand au cours de la seconde intervention romaine dans les affaires grecques, ses ennemis les Achéens abandonnèrent le roi de Macédoine pour se placer aux côtés de Rome, Nabis les lâcha pour se rallier à Philippe (Argos) et coaliser avec les Étoliens⁴⁴. Nabis s'efforça de tirer profit des antagonismes et rivalités qui opposaient les Macédoniens aux Romains, devenant au gré des circonstances, tour à tour le partenaire de l'un ou de l'autre. D'un côté il entreprenait par tous les moyens de briser l'unité de la confédération Achéenne. D'un autre côté, affectant d'être l'ami des Macédoniens, il concluait une alliance avec les Romains⁴⁵.

CONCLUSION

Nous avons mentionné qu'au cours de cette période de démonstrations multiples d'hégémonie dans le Péloponnèse de la part des Romains, Achéens, Étoliens, où la suprématie macédonienne engendrait un nouveau *status quo*, Nabis se rangea parmi les personnalités qui, profitant des bouleversements sociaux, instaurèrent un régime social soutenu par le peuple⁴⁶.

Nous avons également souligné qu'à travers ses mesures sociales, Nabis entreprit avec des «moyens archaïques» la réorganisation du corps politique et que ce fait constitue une rupture radicale avec la politique de ses prédécesseurs, même si dans son discours il voulait apparaître comme leur successeur.

Il reste néanmoins à voir de quelle façon il exerçait son pouvoir et par extension le caractère qu'il lui donnait.

⁴² Sur la politique que ces puissances exercèrent pendant la période 205-190 av. J.-C., voir Gehrke 2000, 168-176.

⁴³ Par exemple en 205 av. J.-C., au traité de paix entre Rome et la Macédoine, Nabis apparaît aux côtés des alliées de Rome (Liv. 39.14.12).

⁴⁴ Concernant la politique de ces alliances, voir Texier 1975, 37-42.

⁴⁵ C'est plus particulièrement avec ces derniers qu'il appliquait la politique la plus équivoque. Alors que d'un côté il envoyait un contingent formé de 600 mercenaires Crétois à la rescousse de Flaminus dans son conflit avec les Macédoniens en 197 av. J.-C. (Liv. 32.40.5), d'un autre côté, il ordonnait d'intercepter et de fouiller les navires italiens et romains navigant aux abords des côtes de la Laconie, ainsi que de saisir tout armement et de mettre à mort tout suspect. A propos des relations de Nabis avec la Crète et de la participation des mercenaires crétois dans son armée, voir Plb, 13.6.8; Liv. 34.27.2,5; 34.35.9.

⁴⁶ La réputation et la puissance de Nabis est prouvée par les efforts que déployèrent les Romains et leurs alliés pour s'imposer à lui, ainsi que par les conditions de paix qui lui ont été imposées (Liv. 34.35). N'oublions pas également que lorsque Nabis fut assassiné par les Étoliens (Liv. 35.35.10-19), en 192 av. J.-C., le peuple de Sparte se vengea en massacrant ses meurtriers (Liv. 35.36.7-10).

Nabis se servait de mercenaires, gouvernait en s'appuyant sur des «amis» et des membres de sa famille⁴⁷, vivait dans l'opulence et écartait quiconque l'importunait. Sa politique expansionniste dans le Péloponnèse, son réseau d'alliances, la reconquête de la Messénie, sa politique à l'encontre d'Argos, ses efforts pour constituer une flotte, les installations portuaires à Gytheion, conféraient une grande considération à son pouvoir et conjointement un domaine d'influence très vaste. Tout cela évoque bien plus un tyran du VI^e siècle av. J.-C. ou un roi hellénistique qui rêve d'établir une dynastie qu'un roi traditionnel de la double royauté spartiate ou encore qu'un tyran hellénistique opportuniste qui fonde son pouvoir sur ses mercenaires⁴⁸ ou enfin qu'un tyran rebelle qui simplement affranchit des esclaves pour consolider sa politique clientéliste.

Le fait d'alléguer l'ancienne *eunomie* (Liv. 34.31.14,17-18), c'est à dire la législation de Lycurgue (comme d'ailleurs l'avait fait Cléomène), constituait un argument idéologique pour appuyer le renversement du régime oligarchique et l'abolition de l'institution des éphores, de la Gérousia et de la double royauté, afin de mettre en place un régime monarchique. Par conséquent, en ce qui concerne les structures du régime, il apparaît relativement « moderne ».

Dans cette optique, bien que les réformes de Nabis sur le plan social aient soulagé les pauvres, allant jusqu'à leur accorder même le statut de citoyen, sur le plan politique, elles servaient à instaurer une monarchie. Nabis a donc créé un nouveau corps politique, une large assise sociale sur laquelle il a dressé un nouveau régime; un régime monarchique s'opposant en tout à la constitution traditionnelle de Sparte, mais proche des modèles de son temps, à savoir des constitutions que les monarques Macédoniens, après Alexandre, avaient imposées⁴⁹.

Nabis, par conséquent, se présente comme un hégémone hellénistique⁵⁰, indépendamment de la question de savoir si son origine lui confère le droit (ou non) de porter le titre de roi. D'ailleurs sa tentative d'être désigné sous le titre de *basileus* ou d'Évergète, montre le caractère réel qu'il souhaitait attribuer à son pouvoir.

Or ce type de règne représentait un adversaire dangereux non seulement pour les oligarques des cités grecques mais pour Rome elle-même. En même temps, il constituait un paradoxe, un anachronisme. Une « royauté » s'appuyant essentiellement sur un corps politique récemment créé sur les critères traditionnels de l'identité politique du V^e siècle av. J.-C., composé d'esclaves, de gens sans-terre et de pauvres, et ne s'appuyant sur aucune autre institution nécessaire, annulait dans les faits l'image de prince hellénistique qu'avec tant d'efforts et de soins l'Évergète Nabis s'évertuait d'incarner. Le paradoxe émane du fait que Nabis essayait à associer une réforme essentiellement basée au niveau de la *polis* avec le modèle de la royauté *supra politique* de l'époque hellénistique⁵¹.

⁴⁷ Voir Plb. 17.17; Liv. 32.40.10-11; 34.25.5; 34.29.14; 34.40.7-9.

⁴⁸ Dans ce sens, Mossé 1969, 187, souligne très justement, qu'en matière institutionnelle, Nabis fit de Sparte une monarchie hellénistique.

⁴⁹ Sur les traits de la monarchie hellénistique, voir Gehrke 2000, 77-110.

⁵⁰ Berve à juste titre remarquait déjà dans son ouvrage sur la Tyrannie (1967, 411) que Nabis cherchait une place parmi les hégémons de l'époque hellénistique.

⁵¹ Je tiens à remercier Víctor Alonso pour son chaleureux accueil à ce très intéressant Colloque organisé à La Coruña, et pour son travail scrupuleux de la présente publication, ainsi que Anna Ramou – Hapsiadi et Kostas Buraselis pour leurs remarques inspirées et pertinentes.

BIBLIOGRAPHIE

- AYMARD, A. 1938, *Les premiers rapports de Rome et de la Confédération Achéenne (198-189 av.J.C.)*, Paris.
- BERVE, H. 1967, *Die Tyrannis bei den Griechen*, Band I, München.
- BIRGALIAS, N. 2002, "Helotage and Spartan Social Organization", dans A. Powell and St. Hodkinson (éd.), *Sparta Beyond the Mirage*, London, 249-266.
- BRULÉ, P. 1999, "Polybe et Nabis", dans J. Renard (éd.), *Le Péloponnèse, archéologie et histoire*, Rennes, 180-193.
- CARTLEDGE, P., Spawforth, A. 2002, *Hellenistic and roman Sparta²*, London and New York.
- DURRBACH, F. 1923, *Choix d'inscription de Délos*, Paris (cf. éd. Georg Olms Verlag, Hildesheim – New York, 1976).
- DUCAT, J. 1990, *Les Hilotes*, Paris.
- EHRENBERG, V. 1935, "Nabis", *RE* XVI.2, 1471-1482.
- FRANKE, P.R., Hirmer, M. 1972², *Die Griechische Münze*, München.
- GEHRKE, H.-J. 1991, *Geschichte des Hellenismus*, Munich (trad. grecque, Athènes 2000).
- GRÜNAUER VON HOERSCHELMANN, S. 1978, *Die Münzprägung der Lakedaimonier*, Berlin, 124-127.
- HODKINSON, St. 2000, *Property and Wealth in Classical Sparta*, London.
- HOMOLLE, Th. 1896, "Le roi Nabis", *BCH* 20, 502-522.
- JONES, A.H.M. 1967, *Sparta*, Oxford.
- LAUNEY, M. 1949-1950, *Recherches sur les armées hellénistiques*, vol. I et II, Paris.
- LÉVY, Ed. 1996, "La tyrannie et son vocabulaire chez Polybe", *Ktema* 21, 43-54.
- MOSSÉ, Cl. 1969, *La tyrannie dans la Grèce antique*, Paris.
- OLIVA, P. 1971, *Sparta and her Social Problems*, Prague.
- SHIMRON, B. 1964, "The Spartan Polity after the Defeat of Cleomenes III", *CQ* 14, 232-239.
- 1964a, "Polybius and the Reforms of Cleomenes III", *Historia* 13, 147-155.
- 1966, "Nabis of Sparta and the Helots", *CPH* 61, 1-7.
- 1972, *Late Sparta. The Spartan Revolution 243-146 B.C.*, Buffalo.
- Ταϊφάκος, Ι. 1984, "Ένας τύραννος στον Τίτο Λίβιο", *Actes du Λ' Πανελληνίου Συμποσίου Λατινικών Σπουδών, Ιωάννινα*, 125-137.
- TEXIER, J.-G. 1975, *Nabis*, Paris.
- VIDAL-NAQUET, P. 1983, *Le chasseur noir*, Paris.